

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Acquisition et aménagement d'un camion de santé
PORTEUR DE PROJET	Groupe Hospitalier Littoral Atlantique
FICHE-ACTION	N°3 – Equipements, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY
RÉSUMÉ DU PROJET	« Santé En Mouvement » est un dispositif itinérant animé par une sage-femme et une infirmière qui se déplacent sur le territoire Nord de la Charente-Maritime pour développer des actions de prévention/promotion de santé auprès des publics éloignés du soin. Les thématiques principales sont le dépistage du cancer, la vaccination et la santé sexuelle. L'équipe intervient au sein de structures sociales ou en milieu rural utilisant un véhicule aménagé comme espace de consultation. Ces interventions, récurrentes, favorisent la mise en confiance du public et son cheminement pour un retour dans un parcours de soins de droit commun. Pour poursuivre, voire étendre le dispositif au dépistage dentaire et aux consultations de médecine générale médicales, l'hôpital souhaite acquérir et aménager un nouveau camping-car pour remplacer le véhicule actuel qui est vieillissant.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	157 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	83 733,34 € de FEDER (répartis comme suit : 48 565,34 € auprès du GALIEC et 35 168 € auprès du GAL LR)
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Néant

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet concerne les zones rurales du nord du département de la Charente-Maritime, territoire couvert par le groupement hospitalier. Les quartiers prioritaires des villes de La Rochelle, Rochefort, ainsi que leurs agglomérations sont également concernés.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Contexte : Le territoire draine un bassin de population fragile majoritairement rural avec des indicateurs socio-économiques et de santé nettement défavorables par rapport à la moyenne régionale. Ce projet intitulé « SEM » (Santé En Mouvement) est le fruit de réflexions menées entre l'animatrice en santé publique et le CSAPA (Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), le CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic) et la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) confrontés à des publics rencontrant des problématiques communes (addiction, santé sexuelle, accès aux soins). Ceux-ci arrivent à l'hôpital lorsque la maladie est installée et parfois même à un stade très avancé. Ils sont très souvent concernés par la précarité et/ou l'éloignement géographique des structures de soins nécessitant pour les professionnels de santé d'« aller-vers ». Descriptif : En octobre 2022, sans certitude quant à la réussite du projet, le groupe hospitalier a dans un premier temps souhaité débiter la mise en œuvre de son projet avec un camping-car d'occasion. Face aux résultats particulièrement positifs au terme de la première année, le groupe hospitalier envisage d'acquérir un nouveau camping-car et de l'aménager pour poursuivre ses actions de prévention/promotion de santé auprès des publics éloignés du soin (ruralité, précarité) et de favoriser leur recours aux soins. Lieux d'actions : Structures du sanitaire, du social (ex : CCAS/CIAS), de l'insertion (ex : missions locales, chantiers d'insertion), de l'éducation, du milieu associatif (ex : lieux de distribution alimentaire), associations de quartiers, accueils de jour de personnes migrantes et/ou sans domicile fixe avec récurrence des interventions pour favoriser la mise en confiance et l'adhésion des publics ainsi que dans les lycées d'enseignement général et

	professionnel, l'université, les centre d'information jeunesse, les plages. Fréquence : 2 journées d'actions par semaine répartie sur le territoire avec 1 intervention par mois dans le cadre de la ruralité sur chaque territoire (Aunis Atlantique, Aunis Sud, Marennes, Oléron) ainsi qu'un minimum de 2 fois sur La Rochelle et Rochefort et leur agglomération. Une collaboration est envisageable avec la CPTS (communauté professionnelles territoriales de santé) de la CARO/MARENNES pour la mise en place d'une journée par semaine dédiée à une offre itinérante de médecine générale sur son territoire.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Objectif général du projet : Améliorer l'accès aux soins et à la prévention sur les secteurs les plus précarisés du territoire nord de la Charente-Maritime dans un but de réduction des inégalités dans une démarche d'« aller-vers » et favoriser le retour des personnes vers un parcours de soins de droit commun. Objectifs opérationnels → Développer des actions de dépistage et de prévention en santé sexuelle → Développer la vaccination → Développer les actions de prévention et de promotion de la participation aux différents dépistages organisés de cancer au moment des campagnes nationales et tout au long de l'année en collaboration avec le Centre Régional de Coordination du Dépistage du Cancer et la CPAM

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Une équipe constituée de 3 personnes est dédiée au projet de « Santé en mouvement » : • Sage-femme : 0,5 ETP • Infirmière : 0,5 ETP • Cadre de santé / coordination : 0,5 ETP Le besoin d'autres professionnels de santé a été identifié par les partenaires notamment l'accès à des consultations de médecine générale, au dépistage et soins dentaires ainsi qu'aux soins de dermatologie. Les coordonnateurs des différents CLS du territoire (intégration du projet dans les fiches actions des CLS) Les acteurs de la prévention pour la co animation d'action : CRCDC (Centre Régional de Coordination du Dépistage du Cancer), CeGIDD, CAARUD (Centre d'Accueil et

	d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues), association TREMPLIN 17, CPTS (Communauté de Professionnels Territoriale de Santé), associations intervenant auprès des aidants, structures d'accès aux droits et/ou au logement.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	○ Un véhicule équipé d'un fauteuil d'examen ○ Du matériel de soins et de prélèvement ○ Matériel informatique et de téléphonie + traducteur ○ Outils d'éducation (outils d'animation, buste d'autopalpation) ○ Consommables et équipement divers
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Modalités de suivi : ○ Nombre d'intervention réalisée par an et par territoire ○ Nombre de dépistage réalisés par an Livrable : une photo du véhicule aménagé datée et géolocalisée

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 15/04/2024

Au 31/12/2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

Le territoire Nord de la Charente Maritime draine un bassin de population fragile majoritairement rural avec des indicateurs socio-économiques et de santé nettement défavorable par rapport à la moyenne régionale.

- **Indicateurs socio-économiques** : Taux de chômage, proportion de foyers fiscaux non imposables, niveau de pauvreté supérieur à la moyenne régionale voire nationale, un niveau de scolarité des plus de 15 ans dont le diplôme ne dépasse pas le BEP élevé, moindre proportion de cadres
- **Indicateurs santé également défavorables** : Mortalité générale, prématurée évitable, liée aux usages de tabac et d'alcool, surmortalité notamment sur le cancer, les maladies cardio-vasculaires, le suicide et l'alcool chez les moins de 65 ans élevées et personnes en ALD en forte proportion - Faible densité médicale et un recours aux urgences plus élevé que la valeur de référence sur certains secteurs - Faible participation aux dépistages organisés des cancers (40.9 % /sein, 35.4% / côlon, 60% / col de l'utérus).
- **Indicateurs de périnatalité défavorables** : taux de fécondité des 15-19 ans et recours à l'IVG élevé

Ce projet est en cohérence avec les axes stratégiques du Plan Régional de Santé (PRS), le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) des plus démunis et les Contrats Locaux de Santé (CLS) du territoire. Les données épidémiologiques, socio démographiques, l'enquête zoom santé de la Nouvelle Aquitaine et le rapport santé sexuelle des jeunes de l'île d'Oléron confortent les besoins de santé du territoire formalisés dans le PRS et les CLS.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Carrossage et aménagement du véhicule	155 000 €	FEDER (GALIEC)	48 565,33 €
	Store banne électrique		FEDER (GAL LR)	35 168,00 €
	Rampe TPMR		CARO	41 866,67 €
	Climatisation de coffre pour les deux espaces		GH LA	31 400,00 €
	Flocage	2 000 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	<i>157 000 €</i>	<i>Sous-total assiette GAL</i>	<i>157 000 €</i>
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>		<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	-
Total		157 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	157 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	CT011 – 22/05/2024 à partir de 10h	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Céline CABRIGNAC	Coordinateur santé – CARA
	Jocelyn VAMOUR	Coordinateur santé – CARO
	Olivier DUC	Coordinateur santé – CCBM
	Inès WAEYAERT	GALIEC
	Florence BOBILLON	GALIEC
	Léa GAUTRONNEAU	GALLR
	Emilie LE ROY	GALIEC
	Laura DUPUY	GALIEC
	Carole DEBAUCE	Porteur de projet
	Dr RONCATO	Porteur de projet

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Ce projet est un outil d'« aller-vers » qui contribue à développer l'offre de soin et facilite l'accès au soin. Ce projet est en cohérence avec les axes stratégiques du Plan Régional de Santé (PRS), le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) des plus démunis et les Contrats Locaux de Santé (CLS) du territoire. Les données épidémiologiques, socio démographiques, l'enquête zoom santé de la Nouvelle Aquitaine et le rapport santé sexuelle des jeunes de l'île d'Oléron confortent les besoins de santé du territoire formalisés dans le PRS et les CLS. Le projet s'inscrit dans les fiches actions du CLS de la CCBM / Axe 3 : Favoriser la prévention et la lutte contre le non recours aux droits/ soins. Toute une série	Critère rempli

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur [ilesetestuairecharentais.com](https://www.ilesetestuairecharentais.com)

		d'actions permettant d'informer le public sur les aides et les dispositifs de l'accès aux droits et aux soins seront mises en place : Renforcer la mobilité de la permanence d'Accès aux Soins de Santé Le projet s'inscrit dans les thématiques du CLS de la CARO / Axe 2 : Prévention et promotion de la santé.	
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation selon l'objectif prioritaire n°2 - Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	○ Ce projet n'est pas vraiment innovant dans le sens où il s'agit de poursuivre une action débutée en octobre 2022. ○ Dans la continuité des deux premières années de mise en œuvre, il est envisagé de dépasser les seules actions de prévention/promotion de santé auprès des publics éloignés du soin avec par exemple la mise en place de consultation de médecine générale en s'appuyant sur les ressources du CPTS Rochefort Marennes.	3/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Dimension partenariale	Oui	○ Ce projet est le fruit de réflexions menées entre l'animatrice en santé publique et le CSAPA (Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), le CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic) et la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) confrontés à des publics rencontrant des problématiques communes (addiction, santé sexuelle, accès aux soins). ○ La crise sanitaire COVID 19 a renforcé ce besoin face à une augmentation du non recours aux soins donnant lieu à une rencontre avec l'ARS et une réponse à un appel à manifestation d'intérêt sur les inégalités sociales de santé au cours du 2^{ème} semestre 2021. ○ Dans sa mise en œuvre, le projet s'appuie sur des acteurs de la prévention pour la co-animation d'action : CRCDC (Centre Régional de Coordination du Dépistage du Cancer), CeGIDD, CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues), TREMPLEIN 17, CPTS, associations intervenant auprès des aidants, structures d'accès aux droits et/ou au logement. ○ Le projet s'appuie également sur des structures pouvant accueillir le véhicule médicalisé à l'instar des structures du sanitaire, du social (ex : CCAS/CIAS), de l'insertion (ex : missions locales, chantiers d'insertion), de l'éducation, du milieu associatif (ex : lieux de distribution alimentaire), associations de quartiers, accueils de jour de personnes migrantes et/ou sans domicile fixe avec récurrence des interventions pour favoriser la mise en confiance et l'adhésion des publics ainsi que dans mes lycées d'enseignement général et professionnel, l'université, les centres d'information jeunesse etc.	10/10
---------------------------	-----	---	-------

Caractère structurant	Oui	Le projet aura un impact à l'échelle de plusieurs EPCI du territoire. En outre, les résultats obtenus à l'issue de la première année d'expérimentation ont confirmé les besoins du territoire. Les deux journées d'intervention sont insuffisantes au regard de la demande croissante.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le projet est dépendant des aides. En effet, le porteur de projet attend la notification des financeurs avant de consulter des entreprises pouvant fournir et aménager un véhicule médicalisé.	5/5
Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			22/25 soit 88%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 15/25			

Remarque du Comité Technique :

- Il est important de s'assurer auprès de l'ARS du maintien des crédits de fonctionnement dédiés au projet au-delà de 2024
- Il est important de vérifier que l'ensemble des EPCI concernés aient bien délibéré au sujet du versement d'un forfait par intervention sur leur territoire

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : le Comité Technique reconnaît qu'il s'agit de la continuité d'un projet existant. La note proposée, au regard de la jurisprudence, pourrait être de 0/5.
- **Dimension partenariale** : En complément de l'analyse du comité technique, il est à souligner que les CLS des EPCI sont associés à la démarche. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 19/25.

Analyse et décisions en séance de GAL du 03/07/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	0/5
Dimension partenariale	Oui		10/10
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		5/5
Dimension environnementale	Non		1/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			19/25 soit 76%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 15/25			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 03/07/2024

Orientation du Projet par le GAL le 18/09/2024

5	CONCLUSION
Avis du service	
Suite à donner : ☒ La pré-demande est orientée vers le fonds européen correspondant ☐ Demande d'informations complémentaires à destination du bénéficiaire ☐ Refusé Dispositif du dossier à créer ☐ LEADER ☒ FEDER GAL OS5.1 ☐ FEDER GAL OS5.2 Motivation de l'avis en cas de refus (les éléments saisis ci-dessous ne seront pas transmis au porteur de projet. Il vous est demandé d'accompagner ce refus en précisant le motif par un courrier hors MDNA) ou texte relatif à la demande d'informations complémentaires (le texte saisi ci-dessous sera inséré dans le mail automatique de demande complémentaire MDNA à destination du porteur de projet, aucune modification ne pourra être apportée) Sur votre formulaire MDNA, pouvez-vous apporter des modifications dans les rubriques suivantes : A) PROJET MULTI-PARTENARIAL : pouvez vous également répondre "NON" à la question "Un chef de file est-il identifié?" C) CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION : modifier les dates de début pour mettre comme : - Période prévisionnelle du projet (exécution physique) : Du 15 avril 2024 - Période prévisionnelle du projet (exécution financière) : Du 15 avril 2024	

La cellule de coordination du GAL à orienter le projet vers le fond FEDER le 18/09/2024

Analyse de l'Autorité de Gestion et sélection par le GAL

Plan de financement proposé à l'ICP 31/03/2026 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT	
Dépenses :	
Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 1	65 610,00 €
TOTAL DEPENSES	65 610,00 €

Ressources :		
Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
EPCI - CA Rochefort Océan	31.91%	20 933,33 €
Fonds Européens - FEDER	54.15%	35 526,45 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	13.95%	9 150,22 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	65 610,00 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 3 de la stratégie du GAL Iles et estuaires charentais 21-27 qui vise plus particulièrement l'amélioration et l'harmonisation de l'offre de services sur le territoire, en développant des solutions pérennes en matière d'accès à la santé et aux soins. L'acquisition d'un camion aménagé par le Groupe hospitalier La Rochelle Ré Aunis permettra d'intervenir sur le territoire Iles et estuaires charentais, notamment sur la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et le territoire Marennes Oléron, pour développer des actions de prévention santé auprès de publics éloignés du soin. Les thématiques principales sont le dépistage du cancer, la vaccination et la santé sexuelle. L'équipe, grâce au camion aménagé comme espace de consultation, intervient au sein de structures sociales ou en milieu rural. Ces interventions favorisent la mise en confiance du public et son cheminement pour un retour dans un parcours de soins classique.

Deux dossiers de demande FEDER ont été déposés auprès du GAL IEC et du GAL LRRA car le périmètre d'intervention du camion santé se répartit de manière équilibrée sur ces 2 territoires. 50% des dépenses sont présentées dans chaque dossier. La subvention de la CARO est proratisée dans les plans de financement des 2 dossiers.

Le montant d'aide FEDER instruit de 35 526.45 euros correspond au montant sollicité par le porteur.

⇒ **Les membres du GAL ont sélectionné le projet selon l'analyse de l'autorité de gestion en séance le 24/02/2026**

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Construction d'un bâtiment pour le tiers lieu de la ferme de Brouage
PORTEUR DE PROJET	SARL La ferme de Brouage
FICHE-ACTION	FA 3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
NUMERO MDNA	FEDER-FSE-2127-2024-302830
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Cristelle Bouchalais-Couzon
RÉSUMÉ DU PROJET	Construction d'un bâtiment pour le tiers lieu de la ferme de Brouage afin d'accueillir des événements chaque semaine (culturels, artistiques, gastronomiques, sportifs, séminaires, coworking)
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	400 000 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	200 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Echelle départementale
PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	La Ferme de Brouage est une micro-ferme en maraîchage bio et agroforesterie, créée en 2019 par Hanh et Antoine Leveque avec l'envie de partir à la conquête de la terre, devenir jardinier-maraîcher et nourrir sa communauté. Se nourrir de son jardin, vivre de sa production, créer du lien, engager la communauté dans un mode de vie plus résilient sont les objectifs premiers de la ferme. Parallèlement à l'activité agricole, nous avons renové 5 gîtes de façon éco-responsable (récupération d'eau, matériaux naturelle - argile, chaux) afin de proposer une expérience autour du gîte et de la cueillette. Les familles qui viennent passer 1 semaine de vacances à la ferme sont invités à cueillir et se nourrir avec les légumes du jardin, et à découvrir ainsi les enjeux d'une alimentation durable et locale. Par ailleurs, la ferme fournit des paniers à 50 familles chaque semaine et 12 restaurants dans un rayon de 40km, 1 Intermarché et les Cantines de Rochefort. La ferme est ainsi un tremplin pour créer plus de lien, au sein du village et de la communauté locale, et créer des passerelles entre ville et campagne : débats, marchés de producteurs, du yoga, des concerts, du cinéma de plein air, des lectures, des résidences d'artiste et des ateliers artistiques, des cours de cuisine. Dans cette optique, nous prévoyons de doter la ferme d'une structure couverte permettant d'accueillir du public, ainsi qu'un local (développer les projets du tiers lieu en équipe ainsi que l'hébergement des bénévoles). La construction en bois (matériaux renouvelables) comprend une structure de 60m² (bureau, espace de coworking, hébergement pour les bénévoles, sanitaires, espace cuisine) ainsi qu'un grand préau couvert de 130 m².
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Le 1er objectif du projet est la construction du bâtiment. Cette construction va permettre : - de NOURRIR en créant des jardins nourriciers en faveur d'une autonomie alimentaire - de SENSIBILISER/ FORMER : sensibiliser les hôtes de la ferme et les habitants aux enjeux agricoles : jardin pédagogique, cuisine locale, imaginer des solutions à l'échelle locale. Être un lieu ressource pour les scolaires et les Ehpad / former et accompagner l'installation de nouveaux maraîchers en proposant des expériences gîtes et cueillette/ expérience dans les jardins pour sensibiliser aux enjeux de la transition écologique ou en offrant des espaces d'expression et de rencontres à la ferme pour repenser l'alimentation, la proximité, le tourisme - de VIVRE : Créer du lien et de la convivialité sur le territoire : marché de producteur, AMAP, repair café - de CRÉER : insuffler un nouvel imaginaire grâce à l'art et la culture : résidence d'artiste, festival, médiation <u>Publics cibles</u> - Indépendants et télétravailleurs - Producteurs locaux - Artistes

	- Personnes souhaitant se lancer en maraîchage - Scolaire/ micro-crèche - Nature environnement 17 - Métier du soin <u>Moyenne de 2 évènements par semaine d'Avril à Novembre.</u> - 2 évènements par an @ 400 personnes. - 5 évènements par an @ 100 personnes. - 30 personnes en moyenne pour les autres événements.
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Antoine et Hanh Claire Leveque ainsi que 2 cabinets d'architectes
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Matériaux divers
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Le bâtiment sera le livrable.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/11/2024	Au 01/04/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Architecte et ingénierie	70 000 €	FEDER OS 5	200 000 €
	Bâtiment 60m ²	180 000 €	Fonds propre	200 000 €
	Préau 130m ²	150 000 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	400 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	400 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		400 000 €	Total	400 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	28 mai 2024 à Rochefort	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	structure
	David BODIN	Ville de Royan
	Nicolas PASQUET	CARO
	Lolita BOLLEAU	CARO
	Alexandre BOUCROT	Ville de Saujon
	Florence BOBILLON	GALIEC CCIO/CCBM
	Julie CHAUVIN	GALIEC CARO
	Cristelle BOUCHOLAIS-COUZON	GALIEC CARO
	Laura DUPUY	GALIEC PMO
	François AMAND	GALIEC CARA
	Antoine LEVEQUE	Porteur de projet
	Hanh Claire LEVEQUE	Porteur de projet

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La CARO vient d'élaborer son projet de territoire pour les 10 ans à venir. L'opération de construction d'un bâtiment afin de créer un tiers lieu émerge sur différents axes du projet de territoire : l'axe 2 « Territorialiser des chaînes de production locales en mobilisant les ressources locale » ainsi que sur l'axe 4 « Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles ».	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation selon l'objectif prioritaire n°2 - Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants

CRITÈRES NOTATION ²	DE	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante		Oui	Ce projet est innovant par son côté nourricier, artistique et touristique : depuis 2019, la ferme de Brouage développe une nouvelle façon de vivre son territoire et a créé une ferme nourricière, qui défend le Vivant et la création et nourrit localement les habitants. Elle accueille des artistes, propose des temps et événements lié à la nature, propose des temps de rencontre artistique. Elle crée également des ponts entre ville et campagne et propose aux hôtes de ses gîtes une expérience autour de l'alimentation. Mais aussi par sa capacité à mélanger des publics différents : habitants du territoire (via l'activité de la ferme) et urbains (grâce aux gîtes). Créer des événements pour faire, vivre une expérience ensemble est le meilleur moyen de rassembler.	3/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension partenariale	Oui	Depuis le début de sa création, la ferme de Brouage s'est construite autour de l'activité agricole (vente de paniers de légumes bio, marché de producteurs, accueil de scolaires/ micro crèches, cueillette à la ferme, chantier participatif pour des plantations d'arbres, action de sensibilisation à la biodiversité, accueil de ruches) et s'ouvre depuis 2 ans à des propositions culturelles et artistiques (accueil d'artistes en résidence, expositions, spectacles, ateliers artistiques ...). Chaque activité a été lancée suite à des demandes des habitants du territoire : marché de producteurs, accueil de crèche et des écoles primaires, demande d'une artiste Camille Mugnier qui recherchait un atelier et s'est installée à la ferme pendant 1 an en 2023... Depuis 4 ans, des partenariats se sont tissés avec: > la CARO : festival des musiques nomades (concert + rencontre littéraire) en juillet 2022, marché de producteurs en 2023 (lors de la semaine Novembre vert), accueil du festival des Gaillardes en juillet 2024 (spectacle en création à la Boite de la CARO, espace de création), festival d'été 2024 à la ferme de Brouage, la ferme est labellisée en tant que ferme pédagogique par la CARO > DRAC : a soutenu le festival d'été de la ferme de Brouage en 2023 (ateliers artistiques hebdos animés par l'artiste en résidence, associés à 3 spectacles de théâtre) > les écoles du territoire : médiation en école primaire par les artistes accueillis à la ferme (photographe, designer textile, artiste cartographe...), accueil des élèves de l'école Excelia à la Rochelle (école spécialisée dans le tourisme durable) > acteurs de l'agriculture : Agrocampus de Saintonge (journée de formation et de pratique à la ferme, accueil de stagiaire...) Chambre d'agriculture, GAB17, personne en reconversion, Agroparistech ... > des artistes : Camille Mugnier (artiste textile - de Rochefort), Antoine Dusart (photographe animalier - LPO), Marine Le Breton (artiste cartographe - de la Rochelle-en résidence DRAC), la Compagnie des	OP2 : 5/5
---------------------------	-----	---	-----------

		Gaillardes (qui a présenté un spectacle l'été 2023 et revient cet été pour son nouveau spectacle), Compagnie de théâtre Empreintes... > des personnes qui ont développé une activité connexe à la ferme : les panacées d'Anais, une marque de soin et de massage (elle travaille avec les aromatiques de la ferme), les ruches, les restaurateurs (événements de type dîner à la ferme), des chefs qui proposent des ateliers cuisine, conférence sur la transition (journaliste Alice d'Orgeval, auteur de Escapade du Vivant, Olivia Charlet, auteur de la Bible de l'alimentation cétogène... sont intervenus à la ferme) > partenaires privées : projet d'accompagnement de futurs agriculteurs avec Intermarché et le Collège citoyen de France > des structures d'accompagnement de notre projet agricole vers un projet de tiers lieu & mentors: Collège Citoyen de France (Hanh était en promo 3 pour le projet de tiers-lieu artistique & Antoine en promo 4 pour le projet d'accompagnement de porteurs de projet de ferme), Brice de Margerie de Co-design it (intelligence collective - réflexion sur l'aspect collégial, prise de décision...), Chantal Mainguené (fondatrice de Môm'artre, projet de l'économie sociale et solidaire majeur sur l'enfance et l'art, fellow Ashoka et la France s'engage) sur la dimension lien social, activité artistique et culturelle à l'attention des familles	
--	--	---	--

Caractère structurant	Oui	<i>Projet qui allie l'agriculture, la création artistique, le tourisme durable</i> La ferme a été créée pour répondre aux besoins du territoire : nourrir les habitants de son territoire est au cœur de notre projet. Nourrir aussi bien en légumes sains qu'en nourriture « intellectuelle ». La ferme défend une agriculture de bienveillance, qui prend soin des personnes, de la terre et des sols. C'est un moyen formidable de rassembler autour du Vivant via la pédagogie autour du bien manger. La ferme est un terreau fertile pour les artistes : c'est un lieu d'expression et de liberté, qui permet de créer et diffuser la création lors d'événements. Les temps de médiation permettent aux habitants, enfants inscrits dans les écoles, touristes de découvrir un univers artistique, de faire ensemble. L'accueil dans les gîtes permet de proposer une expérience inédite autour de l'alimentation, les mains dans la terre. Les temps dans les jardins potagers, découverte de la biodiversité... <i>Equilibre financier du projet de tiers-lieu</i> Le projet de tiers-lieu est intimement associé à l'activité agricole et touristique, déjà en activité et qui a fait ses preuves. Actuellement, la double activité (maraîchère + tourisme durable) permet à l'entreprise un équilibre économique stable. Nous avons déjà démarré les activités artistiques, soutenus par la Drac, la CARO et grâce à nos fonds propres. Aujourd'hui, la ferme travaille avec une quinzaine de restaurateurs locaux (à moins de 40 km de la ferme), les collectivités locales (Cantines de Rochefort), les particuliers (50 familles sont inscrites aux paniers hebdomadaires de la ferme). L'activité agricole est complétée par la proposition de tourisme durable, avec 5 gîtes qui permettent d'accueillir 38 hôtes, autour d'une expérience de cueillette et gîte à la ferme : l'expérience permet aux familles de se reconnecter avec la nature et de	4/5
-----------------------	-----	--	-----

		(re)découvrir les saisons, le goût des légumes... Cette expérience est extrêmement enrichissante en termes de pédagogie autour de l'alimentation. <i>Transfert d'expérience auprès de porteurs de projet de ferme maraîchère bio</i> La ferme accueille régulièrement des personnes en conversion, souhaitant se lancer en maraîchage, en stage ou pour des échanges autour de notre expérience. Dans le cadre de la formation Collège Citoyen de France, Antoine travaille sur un projet d'accompagnement de porteur de projet agricole avec garantie de vente de la production, en partenariat avec Intermarché. <i>Résidence d'artistes</i> La ferme est un lieu propice à l'accueil d'artiste : Camille Mugnier a ainsi posé ses valises à la ferme en 2023 pour créer et proposer des temps de médiations auprès des habitants. En mai 2024, Marine le Breton a réalisé une résidence DRAC autour d'un projet sur le marais de Brouage et l'estuaire de la Charente. L'illustratrice Anne Zeum sera présente l'été 2024 pour proposer des ateliers artistiques hebdos. Suite à ces premières résidences, la ferme reçoit de nombreuses demandes de résidence.	
--	--	---	--

Caractère décisif de l'aide	Oui	L'aide européenne permettra de créer un lieu physique permettant de rassembler le public Le modèle économique se base sur l'activité de la ferme et des gîtes et de subventions publiques, nécessaires pour couvrir la construction du bâtiment, un mi-temps pour la gestion du tiers-lieu, un soutien financier de la Drac pour les résidences d'artistes. Grâce au financement public, il sera proposé un lieu gratuit sur des créneaux horaires définis en amont, un lieu accessible à tous les habitants du territoire, avec participation libre pour ceux qui souhaitent soutenir l'association.	5/5
Dimension environnementale	Oui	Tous les projets de rénovation et de construction de la ferme sont conçus avec une approche environnementale notamment l'utilisation de matériaux bio-sourcés (bois, chanvre, liège, chaux, argile, pouzzolane, ouate de cellulose) et la réutilisation des eaux grises, seconde main. Le lieu est conçu avec le cabinet d'architecte Mootz- Pelé, très investi en faveur de construction éco-responsable et très conscient des enjeux environnementaux posés par l'architecture. La structure bois que l'agence a imaginée répond à des exigences économiques, sociales et environnementales. L'agence mène des réflexions sur la faible empreinte carbone et flexibilité des projets en privilégiant un esthétique brut, composée de matériaux bruts et sélectionnés dans des filières biosourcées.	8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			25/30 soit 83 %
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 18/30			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : l'innovation semble résider dans la structuration de la ferme avec une importante variété d'activités visant à la construction d'un lieu à vocation à la fois économique et sociale. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension partenariale** : Malgré une importante implication de nombreux partenaires, le projet de la ferme dans sa globalité semble d'abord être un projet né d'une initiative privée, imaginé et construit par ses fondateurs. L'ouverture aux différentes demandes a permis de nourrir le projet et de construire de nombreux partenariats. On ne peut pas avec les éléments disponibles à ce jour être assuré que la définition du projet global et la mise en œuvre de toutes les actions reposent sur le partenariat. Dans ce sens, la note proposée, au regard de la jurisprudence, pourrait être de 3/5.
- **Caractère structurant** : les activités aujourd'hui engagés sur le lieu démontre des impacts concrets avec une forte appropriation par les partenaires. La poursuite du projet avec de nouveaux équipements devrait permettre la poursuite et le renforcement de la dynamique. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : Au-delà de la norme sont considérées l'utilisation de matériaux biosourcés, l'utilisation des eaux grises et l'utilisation de matériaux seconde main. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 23/30.

Analyse et décisions en séance de GAL du 03/07/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		OP2 : 3/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		5/5
Dimension environnementale	Oui		8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			23/30 soit 76,5 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30			

Orientation du Projet par le GAL le 17/09/2024

5

CONCLUSION

Avis du service

Suite à donner :

- ☒ La pré-demande est orientée vers le fonds européen correspondant
- ☐ Demande d'informations complémentaires à destination du bénéficiaire
- ☐ Refusé

Dispositif du dossier à créer

- ☐ LEADER
- ☒ FEDER GAL OS5.1
- ☐ FEDER GAL OS5.2

Motivation de l'avis en cas de refus (les éléments saisis ci-dessous ne seront pas transmis au porteur de projet. Il vous est demandé d'accompagner ce refus en précisant le motif par un courrier hors MDNA) ou texte relatif à la demande d'informations complémentaires (le texte saisi ci-dessous sera inséré dans le mail automatique de demande complémentaire MDNA à destination du porteur de projet, aucune modification ne pourra être apportée)

La cellule de coordination du GAL à orienter le projet vers le fond FEDER le 17/09/2024

Analyse de l'Autorité de Gestion et sélection par le GAL

Plan de financement proposé à l'ICP 31/03/2026 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT	
Dépenses :	
Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Prestations de services - Maitrise d'ouvrage architecte	25 400,00 €
Travaux - Charpente-Ossature bois-Couverture	192 804,47 €
Travaux - Menuiserie	47 200,00 €
Travaux - Gros oeuvre	50 933,00 €
TOTAL DEPENSES	316 337,47 €

Ressources :		
Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Fonds Européens - FEDER	63.22%	200 000,00 €
Autofinancement privé - AUTOFINANCEMENT PRIVE	36.78%	116 337,47 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	316 337,47 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération s'inscrit dans les typologies d'actions de l'OS 5 FEDER et dans les objectifs de la fiche action 3 du GAL Iles et estuaires charentais. Il s'agit de proposer de nouveaux services sur la commune par la création d'un lieu hybride dédié à l'organisation d'événements culturels mais aussi autour de l'alimentation, du bien être...Des espaces de travail partagés seront également accessibles aux associations et aux entrepreneurs du territoire. Compte tenu de la situation financière fragile de l'entreprise qui toutefois présente des signaux positifs sur l'année 2024, conformément à l'article 7 du règlement UE 2021/1058 du 24 juin 2021, seule une aide FEDER au titre du règlement de minimis est possible car l'entreprise remplit les critères européens de définition d'entreprise en difficulté. L'arrêt de permis de construire devra être adressé au service instructeur Région avant la signature de la décision juridique FEDER. Seul le justificatif de dépôt daté du 16/12/2025 est présent dans le dossier à l'instruction.

⇒ **Les membres du GAL ont sélectionné le projet selon l'analyse de l'autorité de gestion en séance le 24/02/2026**

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Création du jardin des Terrasses du Transbordeur
PORTEUR DE PROJET	CARO
N° PRE DEMANDE	34959510
FICHE-ACTION	FA 2 – Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Cristelle Bouchalais-Couzon
RÉSUMÉ DU PROJET	Création d'un espace dédié à la restauration et au repos aménagé dans une ambiance de guinguette.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	78 965 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	63 172 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	BOURBIGOT Sébastien MAUGAN Claude BESSAGUET Bruno LESAUVAGE Thierry GIREAUD Isabelle PACAUD Lionel GILARDEAU Jean-Marie BURNET Alain

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Echelle départementale

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Le Pont Transbordeur de Martrou a été inauguré en 1900. Il est l'ultime Pont Transbordeur de France et l'un des huit derniers au monde. L'ouvrage monumental conçu par Ferdinand Arnodin conjugue intérêt et valeur historiques, techniques, architecturaux et patrimoniaux. Il s'inscrit à plusieurs échelles dans un environnement paysager exceptionnel à préserver : Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort caractérisés par l'ouvrage entouré d'espaces naturels sensibles Natura 2000. La valorisation du site et de ses abords constitue un enjeu majeur pour la CARO, gestionnaire et exploitante du pont pour le compte de l'État depuis 2020. En sa qualité de maître d'ouvrage pour le compte des communes riveraines qui lui ont délégué la gestion des abords de l'ouvrage, la CARO a mené plusieurs études depuis 2014 pour conforter les principes d'aménagement du site au regard des besoins et des stratégies à adopter suivant les enjeux environnementaux, hydrauliques et patrimoniaux, et des contraintes réglementaires existantes, tout en assurant la sécurité et la qualité de l'expérience des visiteurs et usagers dans l'approche et la découverte du monument et du paysage authentique de l'estuaire. Ce projet vise à aménager le derrière du bâtiment « les terrasses » du Transbordeur afin de mettre à disposition un espace ombragé à l'ensemble des publics (habitants et visiteurs). L'entrée du jardin et l'accès PMR s'ouvre sur un espace dans lequel des tables et des chaises sont installées autour du puits existant. Le jardin est aménagé dans une ambiance de guinguette conviviale dans le prolongement du restaurant. Des mâts permettent d'accrocher un éclairage de type guirlande (et éventuellement des voiles pour l'ombrage). Cette terrasse extérieure se prolonge par une pelouse comme une fenêtre sur le marais. La végétation cadre la vue et met à distance le jardin voisin. La palette est horticole avec un faible entretien pour s'adapter à l'ouverture saisonnière du restaurant. Le traitement de la limite avec le jardin voisin est assuré par une palissade bois non jointe sur laquelle pousse des plantes grimpantes. La palissade est doublée par une rangée de saules tressés.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'objectif premier est d'aménager le derrière du bâtiment « les terrasses » du Transbordeur afin de mettre à disposition un espace ombragé à l'ensemble des publics (habitants et visiteurs). Le second est la réappropriation du Transbordeur et ses abords par les habitants.

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	AMO et services de la CARO

Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	RAS
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	La création du jardin sera le livrable.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/01/2024	Au 30/06/2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Lot 1 - Terrassement-Assainissement-Voirie	12 650 €	FEDER OS 5	63 172 €
	Lot 2 - Éclairage public - Régulation de trafic - contrôle d'accès - basse tension	17 450 €	Autofinancement CARO	15 793 €
	Lot 3 - Pavage	7 420 €		
	Lot 4 - Plantation - mobilier	29 445 €		
	Achat de brise vues et voiles	10 000 €		
	Création et fixation d'une sculpture d'Arnodin	2 000 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	78 965 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	78 965 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		78 965 €	Total	78 965 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Jeudi 6 juin - visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	David Bodin	DGA – Développement des services à la population – Ville de Rochefort
	Samuel Courtois	Directeur, direction culture – CARO
	Charlotte de Charette	Responsable du service patrimoine – Ville de Royan
	Julia Dumoulin	Responsable, régie des musées et du patrimoine de l'Île d'Oléron – CCIO
	Amandine Pinson	Cheffe de projet Petites Villes de Demain – Commune de Saint-Pierre d'Oléron
	Evelyne Néron Morgat	7 ^{ème} adjointe, Patrimoine-Environnement, Espaces naturels et marais – Commune de Saint-Pierre d'Oléron
	Cristelle Bouchalais-Couzon	Animatrice de proximité – CARO
	Inès Waeyaert	Chargée de programmes européens – CARA
	Laura Dupuy	Assistante, PETR – PMO
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet – CCIO
	Claude Maugan	Maire d'Echillais et membre du GALIEC

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La CARO vient d'élaborer son projet de territoire pour les 10 ans à venir. L'opération d'aménagement des abords du pont Transbordeur émerge sur l'axe 3 « Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité économique et conforter la destination touristique » du projet de territoire de la CARO.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation selon l'objectif prioritaire n°1 - Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial

CRITÈRES NOTATION ²	DE	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante		Oui	La dimension innovante du projet réside dans le fait d'avoir imaginé ce jardin mutualisable entre l'équipement d'accueil et le restaurant, et pouvant être utilisé pour l'accueil d'évènements et dans le respect des maisons attenantes du quartier habité.	1/5
Dimension partenariale		Oui	Le permis d'aménager a fait l'objet d'un travail collaboratif transversal entre les services de la Ville de Rochefort notamment la Direction des Espaces Verts, de la CARO, les services de l'Etat, la DRAC et la DREAL ainsi que de présentations communautaires au sein d'un comité de pilotage du projet de valorisation du Pont Transbordeur, de la commission DETEMB et du bureau communautaire. Des réunions publiques ont lieu afin d'expliquer le projet.	OP1 : 4/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	Il a été recherché la durabilité du projet dans l'organisation des espaces et sa mutualisation avec le restaurant dans le cadre d'organisation et d'accueil d'évènementiels. Ainsi, celui-ci reste accessible à tous les usagers et visiteurs au minimum pendant les horaires d'ouverture du Site ouvert de fin mars à début novembre 7jours sur 7 en gratuité complète. Ce nouveau lieu créé va permettre des rencontres et met en avant des aménagements paysagers compatibles avec un milieu naturel fragile et une fréquentation importante. Ce jardin n'est accessible que pour les piétons, la mobilité douce est encouragée. Il permettra, grâce aux voiles d'ombrage mis en place, de créer un ilot de fraîcheur. En permettant des vues sur le marais, il permet de prendre conscience de la fragilité des abords du monument et de profiter du grand paysage de l'estuaire de la Charente	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Pas d'effet levier direct. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget des EPCI et par conséquent, le nombre de projets qu'ils pourront mettre en œuvre.	2,5/5
Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			11.5/20 soit 57.5 %
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la jurisprudence prévoit aujourd'hui soit 0/5 en cas de non identification d'innovation, soit 2/5 pour le « 1^{er} niveau » d'innovation. La mutualisation de l'espace devrait être étayée. A ce stade, la note proposée, au regard de la jurisprudence, pourrait être de 0/5.
- **Dimension partenariale** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 10,5/20.

Analyse et décisions en séance de GAL du 03/07/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	0/5
Dimension partenariale	Oui		OP1 : 4/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non	RAS	/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			10,5/20 soit 52,5 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 10,5/20

Orientation du Projet par le GAL le 14/10/2024

5

CONCLUSION

Avis du service

Suite à donner :

- ☒ La pré-demande est orientée vers le fonds européen correspondant
- ☐ Demande d'informations complémentaires à destination du bénéficiaire
- ☐ Refusé

Dispositif du dossier à créer

- ☐ LEADER
- ☐ FEDER GAL OS5.1
- ☒ FEDER GAL OS5.2

Motivation de l'avis en cas de refus (les éléments saisis ci-dessous ne seront pas transmis au porteur de projet. Il vous est demandé d'accompagner ce refus en précisant le motif par un courrier hors MDNA) ou texte relatif à la demande d'informations complémentaires (le texte saisi ci-dessous sera inséré dans le mail automatique de demande complémentaire MDNA à destination du porteur de projet, aucune modification ne pourra être apportée)

modification des dépenses

La cellule de coordination du GAL à orienter le projet vers le fond FEDER le 17/10/2024

Analyse de l'Autorité de Gestion et sélection par le GAL le 24/02/2026

Plan de financement proposé à l'ICP 31/03/2026 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 1	64 020,42 €
TOTAL DEPENSES	64 020,42 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Fonds Européens - FEDER	80.00%	51 216,34 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	20.00%	12 804,08 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	64 020,42 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

Le projet s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 2 de la stratégie du GAL Iles et estuaires charentais de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et architectural du territoire. L'approche paysagère est prise en compte dans le projet global de réaménagement du site du pont transbordeur qui constitue un élément patrimonial unique en France. A l'instruction du dossier, l'analyse de la procédure de commande publique conclue à une pénalité de 10% à appliquer sur les dépenses du lot 4 en raison de l'introduction d'une variante lors de la phase de négociation, non prévue initialement. Le montant de dépenses éligibles retenu est donc de 64 020.42 euros HT pour un montant de subvention FEDER de 51 216.34 euros.

⇒ **Les membres du GAL ont sélectionné le projet selon l'analyse de l'autorité de gestion en séance le 24/02/2026**

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Création d'une micro-crèche
PORTEUR DE PROJET	Commune de Royan
OBJECTIF PRIORITAIRE	Objectif prioritaire 2 : renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants
FICHE-ACTION	FA 3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès WAEYAERT
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Chitty David, l.chitty@mairie-royan.fr
RÉSUMÉ DU PROJET	Création d'une micro-crèche communale en collaboration avec la CAF de Charente-Maritime dans le quartier dit « La Glacière » de Royan. Le but est de répondre à la hausse de la demande de placements en crèche et de redynamiser un quartier qui est aujourd'hui essentiellement résidentiel (dans cette même optique, un parc public sera bientôt aménagé à proximité). La micro-crèche proposera des horaires atypiques pour être adaptée aux contraintes de parents travaillant dans le secteur saisonnier ou celui de la santé. L'aide Interfonds sert de levier pour encourager la commune à se donner comme objectifs environnementaux et consommation énergétique les labels E3 et C1 en terme de construction de bâtiments neufs.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	720 000 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	200 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Elus Royan

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Commune de Royan

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Contexte : La Ville de Royan connaît des tensions pour les modes de garde des enfants en bas âge. Cela s'explique par le développement de logements sociaux sur le territoire (loi SRU) et par la hausse du nombre de naissances et d'enfants de moins de 3 ans depuis 2022 (une classe de maternelle supplémentaire a dû ouvrir en conséquence). La ville de Royan compte deux Crèches, une associative de 15 places et une municipale de 34 places. Pour l'année 2022, 51 demandes ont été listées pour 9 places disponibles. Pour l'année 2023, 34 demandes ont été faites pour 12 places. 85% des enfants inscrits à la crèche sont royannais. Dans ce contexte, la Ville de Royan, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime, a estimé nécessaire la création d'une micro-crèche pouvant accueillir 12 enfants avec une capacité ponctuelle de 14. Les plans du maître d'œuvre devront aussi prévoir la construction d'une extension qui générera 6 places supplémentaires. Description de l'opération : La micro-crèche sera implantée dans le quartier dit de « La Glacière », près du collège Henri Dunant, sur la parcelle BR 427. Située au Nord Est de la commune, la zone est essentiellement résidentielle et se caractérise par la présence de nombreux logements sociaux issus des obligations de la loi SRU. Il n'y a pas d'établissement d'accueil de jeunes enfants à proximité hormis la crèche communale de Vaux-sur-Mer. Le bâtiment fera 202 m² avec un extérieur privatif (cour et jardin). Un espace de stationnement et des passages piétons sont prévus. La Ville n'exclut pas l'idée d'aménager, dans un avenir proche - et dans le cadre d'une autre opération -, un parc attenant à la micro-crèche, avec jardin d'enfants, jardin sportif et espaces pour accueillir des foodtrucks et autres services mobiles (coiffure, services à domicile...) sur une vaste zone qui inclut les parcelles BR 421 à 423 et qui appartiennent à la commune. Le projet dans son ensemble se situe dans la zone UD du PLU de Royan (Hors Secteur Patrimonial Remarquable) dont la destination des constructions comprend notamment les équipements d'intérêt collectif et de services publics. La ville envisage d'atteindre le niveau E3C1 du label E+C-. Au regard de la destination de l'ouvrage (accueil de jeunes enfants), le maître d'œuvre devra réaliser un travail pointu concernant la qualité des matériaux utilisés et notamment d'utiliser au maximum des matériaux biosourcés afin d'obtenir une bonne qualité de l'air intérieur. L'aide Interfonds servirait ainsi d'effet levier pour conforter la commune dans ce choix.

Fonctionnement d'une micro-crèche :

Une micro-crèche est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui permet l'accueil simultané (en une section unique) de 12 enfants âgés de 0 à 4 ans, sur une amplitude horaire flexible et large pour s'adapter aux contraintes professionnelles des parents, avec des ouvertures sur des temps de week-end, les mercredis et lors des vacances scolaires selon les besoins. Ponctuellement, la capacité d'accueil peut excéder de 15% la capacité d'accueil maximale (soit 14 enfants), à condition que le taux d'occupation moyen hebdomadaire n'excède pas 100% de la capacité maximale fixée à 12 enfants.

Ambition environnementale :

Le respect de l'environnement se traduira par :

- Une isolation performante conforme à la Réglementation Environnementale 2020 avec un choix d'isolants naturels adaptés et un traitement efficace des ponts thermiques. Une proposition de bâtiment passif voire de bâtiment à énergie positive sera étudiée avec attention.
- Une utilisation de matériaux ayant un faible impact environnemental, en limitant la quantité d'énergie grise consommée.
- Une utilisation de ressources renouvelables ayant un faible impact en fin de vie, et une production d'énergie renouvelable photovoltaïque et thermique.

De plus, la commune a demandé au maître d'œuvre dans son cahier des charges :

- Des revêtements de sol qui limitent les émissions de composés organiques volatils.
- Des peintures de murs écologiques avec des couleurs qui s'harmonisent avec le mobilier. Ces peintures doivent être de critères d'émission dans l'air intérieur A ou A+ en raison de l'article R221-26 du Code de l'environnement.
- Du mobilier privilégiant les matériaux de qualité de fournisseurs français et européens (idem pour les luminaires);
- Des textiles issus de l'agriculture biologique ou certifiés Oeko-Tex dès que cela est possible.



Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	- construction/normes environnementales : labels E3/C1 (matériaux biosourcés et peu polluants, production d'énergie passive...) - jusqu'à 14 places supplémentaires pour les enfants dans le secteur de Royan - redynamisation du quartier
---	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Recrutement d'un maître d'œuvre qui devra respecter un cahier des charges contraignant sur le plan de l'ambition environnementale. Collaboration avec la CAF17.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	- nombre de places en micro-crèche créées - bilan environnemental après travaux

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01-01-2024	Au 01-09-2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	AMO + travaux	720 000 € HT	Europe	200 000 €
			CAF17	192 000 €
			CD17	50 000 €
			Autofinancement public	278 000 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	720 000 € HT	<i>Sous-total assiette GAL</i>	720 000 € HT
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		720 000 € HT	Total	720 000 € HT

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	28 mai 2024 à Rochefort	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	structure
	David BODIN	Ville de Royan
	Nicolas PASQUET	CARO
	Lolita BOLLEAU	CARO
	Alexandre BOUCROT	Ville de Saujon
	Florence BOBILLON	GALIEC CCIO/CCBM
	Julie CHAUVIN	GALIEC CARO
	Cristelle BOUCHOLAI-COUZON	GALIEC CARO
	Laura DUPUY	GALIEC PMO
	François AMAND	GALIEC CARA
	Antoine LEVEQUE	Porteur de projet
	Hanh Claire LEVEQUE	Porteur de projet

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Ce projet de micro-crèche est cohérent avec convention territoriale globale (CTG), le projet éducatif global de la ville. Il a été monté en collaboration avec la CAF17. Il a été validé par la CARA (commission Petite Enfance).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur [ilesetestuairecharentais.com](https://www.ilesetestuairecharentais.com)

Notation

CRITÈRES NOTATION ²	DE	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante		Oui	Le fait que la commune choisisse de créer une structure publique plutôt que de déléguer au privé (le but étant de garder une maîtrise sur le prix des gardes afin de rendre le service accessible à tous les publics) est novateur. Surtout, le choix des horaires atypiques (qui s'adapte aux besoins des parents travaillant dans les secteurs du tourisme ou de la santé) est un choix fort. Cette offre de service n'existe pas sur le territoire.	3.5/5
Dimension partenariale		Oui	Partenariat avec la CAF17, le Département et la CARA. La commune a consulté les organisations socio-professionnelles (tourisme, hospitaliers) et 800 familles pour déterminer les besoins en termes d'horaires atypiques.	OP2 : 5/5
Caractère structurant		Oui	La micro-crèche est situé au cœur d'un nouveau quartier résidentiel, excentré du centre-ville, avec une forte densité de logements sociaux, qui accueille de jeunes familles. Autour de ce projet, la commune envisage de structurer le quartier en aménageant la zone attenante en en y installant des équipements qui sont aujourd'hui inexistants (espace jeux, terrain de sport, espace stationnement pour le Bus France Services et des foods trucks, etc.).	4/5
Caractère décisif de l'aide		Oui	Sans l'attribution d'une aide Interfonds, la commune reverra possiblement à la baisse son ambition environnementale.	3/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Oui	Le respect de l'environnement se traduira par : - Une isolation performante conforme à la Réglementation Environnementale 2020 avec un choix d'isolants naturels adaptés et un traitement efficace des ponts thermiques. Une proposition de bâtiment passif voire de bâtiment à énergie positive sera étudiée avec attention. - Une utilisation de matériaux ayant un faible impact environnemental, en limitant la quantité d'énergie grise consommée. - Une utilisation de ressources renouvelables ayant un faible impact en fin de vie, et une production d'énergie renouvelable photovoltaïque et thermique. De plus, la commune a demandé au maître d'œuvre dans son cahier des charges : - Des revêtements de sol qui limitent les émissions de composés organiques volatils. - Des peintures de murs écologiques avec des couleurs qui s'harmonisent avec le mobilier. Ces peintures doivent être de critères d'émission dans l'air intérieur A ou A+ en raison de l'article R221-26 du Code de l'environnement. - Du mobilier privilégiant les matériaux de qualité de fournisseurs français et européens (idem pour les luminaires); - Des textiles issus de l'agriculture biologique ou certifiés Oeko-Tex dès que cela est possible.	8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			23,5/30 soit 78%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30			

Avis du comité technique

Avec une note de **23.5/30** le comité technique donne un **avis favorable** au projet.

Remarques :

- Précisions nécessaires, concernant l'installation ou pas, de panneaux photovoltaïques.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : d'après l'argumentaire présenté (nouveau à l'échelle de l'EPCI), la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
 - **Dimension partenariale** : l'implication de partenaires essentiellement dans la mise en œuvre a précédemment été noté 5/5. Cette note maximale peut être retenue en considérant que le partenariat avec la CAF conditionne la réalisation du projet. Dans ce sens, la note proposée paraît conforme à la proposition de jurisprudence.
 - **Caractère structurant** : Le projet peut être reconnu structurant. De par la visibilité sur un nombre de places et sur la demande du public, les effets peuvent être qualifiés précisément et sont crédibles (3pts + 1 pt). La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
 - **Caractère décisif de l'aide** : la jurisprudence pour les projets communaux étudiés jusque-là indique :
 - Les communes engageant les travaux sans l'obtention de l'aide mais démontrant une dépendance aux aides publiques pour l'opération (retard de lancement...) obtiendront la note de 4/5.
 - Les communes qui engageront l'opération quel que soit la situation vis-à-vis des aides seront considérées comme un EPCI (2,5/5)
- Le débat avec le porteur devra arbitrer entre ces deux notes mais il semblerait plus logique de proposer une note de 2,5/5.
- **Dimension environnementale** : des précisions sont demandées par le comité technique concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, il conviendrait de distinguer ce qui est de l'ordre du respect de la réglementation pour ce type d'infrastructure de ce qui relève d'un effort allant au-delà de la réglementation. Les points supplémentaires à la moyenne sont accordés quand les efforts allant au-delà de la réglementation sont garantis. Ce point pourra être précisé avec le porteur de projet. La note pourrait alors être comprise entre 5/10 et 8/10 (comme proposé par le comité technique) mais sans garantie supplémentaire, la note proposée pourrait se limiter à 5/10.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 20/30.

Analyse et décisions en séance du GAL du 11/10/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3,5/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			20/30 soit 66 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 11/10/2024

Orientation du Projet par le GAL le 05/11/2025

5

CONCLUSION

Avis du service

Suite à donner :

- ☒ La pré-demande est orientée vers le fonds européen correspondant
- ☐ Demande d'informations complémentaires à destination du bénéficiaire
- ☐ Refusé

Dispositif du dossier à créer

- ☐ LEADER
- ☒ FEDER GAL OS5.1
- ☐ FEDER GAL OS5.2

Motivation de l'avis en cas de refus (les éléments saisis ci-dessous ne seront pas transmis au porteur de projet. Il vous est demandé d'accompagner ce refus en précisant le motif par un courrier hors MDNA) ou texte relatif à la demande d'informations complémentaires (le texte saisi ci-dessous sera inséré dans le mail automatique de demande complémentaire MDNA à destination du porteur de projet, aucune modification ne pourra être apportée)

La cellule de coordination du GAL à orienter le projet vers le fond FEDER le 05/11/2025

Analyse de l'Autorité de Gestion et sélection par le GAL

Plan de financement proposé à l'ICP 31/03/2026 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Travaux - Création d'une micro-crèche	607 415,84 €
TOTAL DEPENSES	607 415,84 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Autres – CAF 17	31.61%	192 000,00 €
Fonds Européens - FEDER	32.93%	200 000,00 €
Autofinancement public	35.46%	215 415,84 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	607 415,84 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération s'inscrit dans les critères d'éligibilité de la fiche action 3 "Equiperment, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes" du GAL Iles et estuaires charentais. Dans l'objectif de conforter et dynamiser les centres villes et centres bourgs dans l'ensemble de leurs fonctions, les services aux familles (enfance, petite enfance...) sont bien inscrits. Le projet est soumis au régime d'aide d'état SA.116707 en faveur des projets de développement local menés par les acteurs locaux (DLAL), cofinancés par le FEDER, pour la période 2021-2027. Le montant de dépenses éligibles retenu est de 607 415.84 euros compte tenu d'une sanction appliquée sur la procédure de commande publique à hauteur de 10%. Le montant de l'aide européenne de 200 000 euros est plafonné au montant sollicité par la commune et au montant plafond de la fiche action. La phase d'exécution du marché de travaux sera analysée à la demande de paiement de l'aide FEDER.

⇒ **Les membres du GAL ont sélectionné le projet selon l'analyse de l'autorité de gestion en séance le 24/02/2026**

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Paysan glacier : des sorbets aux plantes, fruits et légumes bio sur Oléron
PORTEUR DE PROJET	GAEC Le Champ des Alouettes
FICHE-ACTION	FA6
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	lalouette.io@ecomail.fr
RÉSUMÉ DU PROJET	Installés depuis 3 ans sur Oléron, nous avons créé le GAEC Le Champ des Alouettes où nous cultivons des légumes, plantes et fruits rouges en agriculture biologique, suivant les principes de l'agroécologie. Nous souhaitons préserver un milieu naturel par des pratiques favorisant la biodiversité et proposer une alimentation saine. L'objectif est de nous diversifier et de proposer des sorbets issus directement de notre production bio sur Oléron. De la graine au sorbet, nous voulons effectuer l'ensemble du processus et commercialisé en direct et en circuit court sur l'île d'Oléron.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	65 997.78 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	24 221.52 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	RAS

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc.)	Lieu de production (cabane de transformation de plantes aromatiques): Route de l'Hermitage, Les Sables Vignier, 17190 Saint-Georges d'Oléron Atelier de transformation des plantes aromatiques et médicinales, petits fruits rouges et légumes : Rue du moulin de la fabrique, Les Seizins 17650 Saint-Denis d'Oléron La production de la matière première et du séchage des plantes s'effectuent aux Sables-Vignier, sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Le laboratoire de transformation se situe à Saint-Denis d'Oléron. La commercialisation est prévue sur le territoire d'Oléron principalement avec des ventes au marché du Port des Salines, sur les différents événements festifs de l'été, dans les magasins bio et restaurants de l'île.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Anciens biologistes écologues, nous avons à cœur de proposer une alimentation saine avec des pratiques culturelles qui respectent l'environnement et qui protègent la biodiversité. C'est pourquoi nous nous sommes installés en 2023 aux Sables Vignier sur une parcelle d'1.5 hectare en maraichage diversifié, certifié agriculture biologique et utilisant des pratiques agroécologiques. Dès le départ, notre souhait était de transformer notre production en sorbets. Aujourd'hui il n'existe pas de paysans glaciers sur Oléron et par cet atelier, nous voulons proposer une alternative aux consommateurs avec des produits nouveaux, locaux et favorisant la transition écologique. De plus, c'est un moyen pour nous de se démarquer des autres maraîchers en proposant un nouveau concept et de sécuriser nos revenus en créant de la valeur ajoutée à notre production et de gagner en confort de travail. Pour enrichir l'offre, nous avons mis en place une diversité de petits fruits rouges en plus de nos fraises, comme les framboises, mûres, cassis ou groseilles par exemple. Aussi, pour nous démarquer des autres glaciers, nous voulons proposer des parfums originaux, notamment à base de plantes aromatiques et médicinales et de légumes. Ainsi, dès notre installation, nous avons mis en place ces cultures nécessitant quelques années de pousse avant récolte (framboisiers, cassis, mures, verveine, thym, romarin, etc.) pour pouvoir en année 3 commencer à les transformer. De plus, les 2 saisons en maraichage diversifié nous ont permis d'acquérir de la trésorerie pour le lancement du projet cette année. Nous avons également commencé la

	transformation des plantes sèches en proposant des tisanes, des sirops et aromates en plus de nos légumes. En parallèle, nous avons continué à nous former sur la production de petits fruits, des plantes aromatiques et leur transformation en sorbets et tisanes ainsi que sur les règles d'hygiène pour le laboratoire. Ces formations courtes sont venues compléter notre bagage initial. En effet, Lucas a obtenu son BPREA maraichage bio option plantes aromatiques et médicinales en 2022. A cela s'ajoute une formation au CFPPA de Florac sur la transformation des fruits et plantes en sorbet ainsi que des stages chez un paysan glacier dans le Limousin. Mathilde quant à elle a également suivi différentes formations sur la production et transformation de plantes aromatiques et de petits fruits en sorbet. Ces 3 premières années ont aussi été l'occasion de se créer un réseau en adhérant aux associations locales et agricoles comme le GEDAR et MOPS. Par ces rencontres, nous avons pu enrichir notre projet et obtenir des opportunités de commercialisation comme une place sur le marché du Port des salines, mais aussi avec différents restaurants. C'est également par ces rencontres que nous avons pu trouver notre laboratoire de transformation à Saint-Denis d'Oléron. Nous avons signé un bail de location en janvier 2025. Enfin, la vente de nos légumes au magasin Biomonde de Saint-Pierre a permis de créer un lien et une confiance nous permettant aujourd'hui de leur proposer nos futurs sorbets. A présent, pour mettre en œuvre ce projet, nous avons besoin d'une zone de séchage et de stockage des plantes sur notre terrain pour gagner en ergonomie. Actuellement le séchage s'effectue dans une pièce de notre habitation personnelle, avec tous les inconvénients qui en découlent (peu d'espace de séchage, peu de stockage, perte de temps). C'est pourquoi, nous souhaitons construire une cabane agricole avec un séchoir à plante et un espace de stockage sur notre terrain directement. Nous avons reçu l'autorisation du permis de construire en 2024. Concernant la fabrication des sorbets, nous avons besoin d'un laboratoire de transformation suivant les normes HACCP. De plus, la réalisation des sorbets implique l'utilisation de différentes machines : une raffineuse pour extraire le jus des fruits ou légumes, un pasteurisateur pour maturer le mélange de fruits et/ou plante sèche avec le sucre, une turbine à glace pour confectionner le sorbet à partir du mélange, un surgélateur pour figer le sorbet et une armoire de congélation pour le stockage. De plus, pour la vente en direct, nous avons besoin d'une vitrine à glace.
--	--

Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus,...)	<u>Objectif 1</u>: Valoriser et diversifier l'offre alimentaire en proposant sur le territoire oléronais un nouveau produit issu d'une agriculture biologique qui préserve son environnement. Pour cela, nous sommes certifiés en agriculture biologique par Ecocert depuis notre installation. Mais nous voulons aller au-delà du cahier des charges en bio en mettant en place des pratiques culturales favorisant la fertilité des sols et la biodiversité. Nous effectuons très peu de travail du sol, uniquement pour des besoins ponctuels et sans labour. Notre sol est couvert tout au long de l'année soit par sa mise en culture, bâchée ou sous couvert végétal. Nous amendons systématiquement avant chaque culture par du fumier de cheval, moutons ou ânes que nous trouvons chez des particuliers ou éleveurs de l'île. Nous n'utilisons aucun engrais ou fertilisant chimiques afin de favoriser les communautés de microorganismes du sol. De plus, nous laissons des bandes enherbées afin de favoriser la biodiversité et l'apport d'auxiliaires de culture ce qui permet de nous passer entièrement de pesticides. Nous avons également monté un projet de plantations de haies avec la Chambre d'agriculture pour une plantation prévue à l'hiver 2025. Par ces pratiques agroécologiques, nous travaillons ainsi en lien étroit avec notre environnement et bénéficions des réseaux d'interactions écologiques. De ce fait, la matière première principale qui compose nos sorbets est issue de ces moyens de production vertueux. <u>Objectif 2</u>: Produire, mais également transformer en local. Pour obtenir une haute qualité de transformation, les plantes doivent être séchées à l'obscurité dans l'heure suivant la récolte. Pour ce faire nous avons besoin d'un séchoir sur place. Le bâtiment devant respecter la charte paysagère des sites classés (bâtiment léger, bois, 50m², tuile) coûte 27000€. Dans ce bâtiment, nous allons allouer une partie spécialement au séchoir des plantes. Elle sera composée d'une zone entièrement mise à l'obscurité pour le séchage sur claies et d'une zone de travail pour l'émondage des feuilles et la mise en stockage. La partie séchoir doit être isolée afin que les plantes ne reprennent pas l'humidité et garde leur qualité gustative. Le séchage des plantes permet leur stockage dans le temps, environ 2 ans. Ainsi, lors de la saison des récoltes, nous n'avons pas besoin de transformer l'ensemble des plantes fraîches récoltées et nous pouvons étaler nos périodes de transformation par

	l'utilisation de la plante sèche. Aujourd'hui nous sommes propriétaires de notre terrain d'exploitation et nous avons obtenu le permis d'aménager pour la cabane en 2024. Concernant le processus de fabrication des sorbets, il est nécessaire qu'il soit effectué dans un laboratoire regroupant toutes les caractéristiques HACCP. Le laboratoire de 30m² que nous louons depuis janvier 2025, nous permet d'entreposer les 5 principales machines qui composent le processus de réalisation d'un sorbet : la raffineuse, le pasteurisateur, la turbine à glace, le surgélateur et le congélateur. L'ensemble de ces machines représente un coût total HT de 30 000€. A cela, nous y ajoutons 2000€ de petits matériels (marmite, table inox, bac de plonge, fouet, louche, etc...) et environ 2000€ également pour la vitrine à glace, essentielle à la vente en direct. En contrôlant toute notre chaîne de production allant du choix de la graine jusqu'à sa transformation et sa commercialisation en passant par les pratiques culturales mises en œuvre pour sa production, nous certifions un produit de qualité, local et respectueux de l'environnement. Par la vente directe de ce type de produit, on assure la transparence et la sensibilisation du public qu'il soit, averti ou non, à l'agriculture biologique et locale oléronaise. <u>Résultats :</u> A moyen terme, nous prévoyons de transformer 2500L de sorbets par an pour une production d'environ 1T de matières premières (460 kg de fraises, 80 kg de framboise, 80 de kg mures, 60kg de cassis, 120kg de melons, 400kg d'infusion de plantes sèches). Ceci représentant 1ha de surface cultivée. Au long terme, nous visons 5000L de sorbets transformés. Avec ce projet, on vise à pérenniser notre activité d'agriculteurs par l'augmentation des bénéfices de notre société tout en diminuant la pénibilité du travail. De plus, nous souhaitons dès 2026 pouvoir salarier une personne pour venir en soutien sur les récoltes, mais aussi sur les phases de transformation plutôt hivernales et ainsi créer un emploi à l'année. Les sorbets seront disponibles à la vente en circuit court chez des partenaires oléronais tout au long de l'année, en pot de 1L ou 500mL, mais également en format bûche glacée pour la période des fêtes de fin d'année. La vente en magasins bio et restaurants compose 30% de notre chiffre d'affaires prévisionnel. Les 70% restant représenteront la vente en direct à la boule lors de manifestations et marchés s'étalant de printemps à automne.
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Nous sommes 2 associés sur la structure du GAEC Le Champ des Alouettes. La cabane sera construite par El Thomas Sarrete. Les tuiles et les gouttières seront posées par EG Bat Martinaud. Nous nous gardons le reste des travaux soit la construction du séchoir à plante à l'intérieur de la cabane et l'aménagement du laboratoire.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Nous avons obtenu le permis d'aménager de la cabane en aout 2024. Pour les matériaux de construction de la cabane, seront utilisés : une ossature, un plancher, un bardage et des ouvertures en bois. L'isolation du plancher et de la partie séchoir est faite en fibre de bois. La couverture sera faite avec des tuiles et les gouttières en zinc. Pour l'aménagement du séchoir, nous utiliserons des panneaux OSB principalement ainsi que des liteaux en bois et du tissu moustiquaire pour la fabrication des claies de séchage. Nous avons depuis janvier un bail pour le laboratoire de transformation. Celui-ci est déjà équipé aux normes HACCP avec des surfaces (murs, sol et plafond) lessivables. Le reste étant l'équipement avec les machines de transformation et du matériel de travail comme des tables inox, petits matériels ou encore armoires de rangements.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Livrable : construction de la cabane et aménagement de l'atelier de transformation

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/10/2024	Au 31/07/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Achat de matériel	33 819.34 € HT	PCAE – Région NA	14 007.78 €
			Département 17	4 669.26 €
	Matériaux de construction	32 178.44 € HT	VTFE- Leader	24 221.52 €
			Autofinancement	23 099.22 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	65 997.78 € HT	<i>Sous-total assiette GAL</i>	65 997.78 €
Total		65 997.78 €	Total	65 997.78 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Mardi 20 mai 2025 – sur l'exploitation aux Sables-Vignier	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Jérôme Pohn	Coordinateur du service Agriculture durable et alimentation – CCIO
	Eszter Simon	Chargée des circuits-courts – Service Agriculture durable et alimentation – CCIO
	Dominique Marion	Administrateur de la Fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine et membre du GAL Îles et Estuaires Charentais
	Emilie Mariot	Coordinatrice – CPIE Marennes Oléron – Association IODDE
	Jean-Dominique Martineau	Responsable commercial/Achats/Appro – Coop Agricole Oléron
	Cristelle Bouchalais-Couzon	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation – CARO
	Emilie Le Roy	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation – CARO
	Inès Waeyaert	Chargée de programmes européens – Service accompagnement et financement de projets – Direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale – CARA

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit dans le PAT et dans la stratégie agricole de la CdC de l'Île d'Oléron.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet « Paysan-glacier » permet aux deux producteurs du GAEC Le Champ des Alouettes de maîtriser la production, la transformation et la commercialisation de leurs produits dans une optique de circuit alimentaire de proximité : ils sont les seuls à faire cela sur le territoire. La gamme de produit est également nouvelle sur le territoire : les sorbets allieront les fruits, les aromatiques et les légumes.	4/5

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension partenariale	Oui	Le GAEC Le Champ des Alouettes est membre de réseaux locaux visant à développer la formation et les pratiques de production: le GEDAR, MOPS et le GAB17. Il est associé à la Ligue de Protection des Oiseaux. Il est également membre de Champ du partage et propose un site d'accueil pour un espace test en archipel. Les évaluateurs ont constaté que l'investissement des deux porteurs de projet dans le tissu économique agricole était remarquable compte tenu, d'une part, de leur « jeunesse » et d'autre part de leur récente installation sur l'île. Enfin, le GAEC a développé son réseau de commercialisation sur l'île.	6/10
Caractère structurant	Oui	Le projet a une forte durabilité dans la mesure où la production relève de pratiques agricoles soutenables (agroécologie et bio). De plus, il permet la création de valeur ajoutée et la diversification des revenus de l'exploitation. Enfin, ce projet à taille humaine propose un modèle de production-transformation-commercialisation transposable. Le modèle qui vise une grande autonomie est un atout.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le soutien Leader permettra de renforcer la pérennité de l'exploitation plus rapidement.	4/5

Dimension environnementale	Oui	Les pratiques environnementales mises en œuvre relèvent d'un niveau élevé d'exigences, soutenu par la forte maîtrise théorique des principes agroécologiques des deux producteurs : la production est biologique et suit les principes de l'agroécologie; l'exploitation est une zone refuge (LPO); la gestion de l'eau est optimisée; etc. Le projet totalement en circuit court aura un impact faible sur le territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre.	8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			26/35 soit 74 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Avis du comité technique

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- **Dimension partenariale** : au regard des efforts de mise en réseau et du caractère essentiel de partenariats locaux, notamment pour la commercialisation, **la note pourrait être revue à 10/10.**
- **Caractère structurant** : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : Les éléments suivant peuvent être comptabilisés comme allant au-delà de la réglementation :
 - Agriculture biologique
 - Zone refuge (LPO)
 - Optimisation de la gestion de l'eau
 - Commercialisation 100% en circuit-court et localement**La note pourrait être revue à 9/10.**

La note proposée par le comité technique pourrait être réévaluée à 31/35

Analyse et décisions en séance de GAL du 17/06/2025

CRITÈRES DE NOTATION ³	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui	Le GAL approuve les 4 points supplémentaires ajouté par la jurisprudence	10/10
Caractère structurant	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		4/5
Dimension environnementale	Oui	Le GAL approuve le point supplémentaire ajouté par la jurisprudence	9/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			31/35 soit 88 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 17/06/2025

Orientation du Projet par le GAL le 07/07/2025

5
CONCLUSION

Avis du service

Suite à donner :

- ☒ La pré-demande est orientée vers le fonds européen correspondant
- ☐ Demande d'informations complémentaires à destination du bénéficiaire
- ☐ Refusé

Dispositif du dossier à créer

- ☒ LEADER
- ☐ FEDER GAL OS5.1
- ☐ FEDER GAL OS5.2

Motivation de l'avis en cas de refus (les éléments saisis ci-dessous ne seront pas transmis au porteur de projet. Il vous est demandé d'accompagner ce refus en précisant le motif par un courrier hors MDNA) ou texte relatif à la demande d'informations complémentaires (le texte saisi ci-dessous sera inséré dans le mail automatique de demande complémentaire MDNA à destination du porteur de projet, aucune modification ne pourra être apportée)

La cellule de coordination du GAL à orienter le projet vers le fond FEADER le 07/07/2025

³ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Forfait 1 – Matériel pour la production vente de glaces	31 863,66 €
Forfait 2 – Travaux de construction du bâtiment de séchage	36 340,00 €
TOTAL	68 203,66 €

Détail	
Dépenses présentées par le bénéficiaire	69 161,49 €
Dépenses éligibles	68 203,66 €
Dépenses éligibles/plafonnées	68 203,66 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Région - Nouvelle-Aquitaine	25.67 %	14 007,78 €
Département - Charente-Maritime	8.56 %	4 669,26 €
Fonds Européens - FEADER	65.77 %	35 885,88 €
-----SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	80.00 %	54 562,92 €
Autofinancement privé	20.00 %	13 640,74 €
-----SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES	20.00 %	13 640,74 €
TOTAL		68 203,66 €

Avis du service instructeur :

Le projet s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 6 - Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts du GAL Iles et estuaires charentais. Le projet vise à développer la vente directe de tisanes et de sorbets, issus de plantes aromatiques et de fruits et légumes produits sur l'exploitation. Le GAEC des Alouettes est géré par 2 jeunes agricultrice et agriculteur.

Le montant de dépenses présentées par le porteur était de 69 161.49 euros HT. Suite à l'analyse des devis par le service instructeur Région, un montant de 68 203.66 euros HT est retenu. En effet, des remises commerciales n'avaient pas été prises en compte sur certains devis et l'analyse du coût raisonnable pour la construction de la cabane de séchage-stockage aboutit à un montant retenu pour cet investissement de 36 340.00 euros HT.

Par ailleurs, les justificatifs liés à l'achat de matériels d'occasion sont conformes. Le montant de subvention FEADER proposé est de 35 885.88 euros afin de respecter le taux maximum d'aide publique sur l'opération de 80%.

La décision juridique FEADER ne pourra être signée que lorsqu'une copie de la nouvelle délibération du Département de la Charente-Maritime relative au changement de bénéficiaire de la subvention sera adressée au service instructeur de la Région.

⇒ **Les membres du GAL ont sélectionné le projet selon l'analyse de l'autorité de gestion en séance le 24/02/2026**